

Le magazine des locataires de Nanterre Coop' Habitat



MUTATION : LA NOUVELLE COTATION **6**

À VOTRE SERVICE

LA MOBILISATION SE
POURSUIT **4**

70 ANS

NOS LOCATAIRES ONT
DU TALENT ! **13**

EN VUE

FSIL :

déploiement des derniers projets au service de nos locataires.

Portées par l'amicale Jean-Moulin, deux installations sont à votre disposition : une boîte à dons pour la solidarité et un composteur pour recycler vos déchets. A vous de vous en saisir.



FSIL
Fonds de Soutien aux Initiatives Locales

Ici, des composteurs sont à votre disposition, à l'initiative de la CNL Jean Moulin.

www.nanterre-coop-habitat.fr

Mieux vivre ensemble dans le respect des habitants



4



11



14

EDITO

2022, une année majeure pour le logement social 3

À VOTRE SERVICE

- La mobilisation se poursuit.....4
- Rendez-vous d'information.....5
- Augmentation du prix du gaz.....5

DOSSIER NOUVELLE COTATION

- Un volontarisme dans une période de crise 6
- Interview de M. Debord.....7
- Des nouveautés pour plus d'équité.....8
- Le barème de cotation9
- Les vigilances10
- Une nouvelle obligation11

À VOTRE SERVICE

Stationnements renforcés.....12

70 ANS

Nos locataires ont du talent !.....13

À VOTRE SERVICE

Médiateurs de nuit.....14

EXPRESSIONS LIBRES

.....15

2022, UNE ANNÉE MAJEURE POUR LE LOGEMENT SOCIAL



L'année 2021 se termine bientôt. Celle-ci fut dure, pénible avec une situation sanitaire contraignante et éprouvante. Les difficultés pour le logement social n'ont pas non plus été levées, et se sont même empirées. Les annonces gouvernementales lors du dernier Congrès HLM fin septembre n'ont pas permis d'envisager sereinement l'avenir. La période électorale qui s'est ouverte n'est là-encore pas des plus propices pour entrevoir des lendemains qui chantent. Absence de débat d'idées, les seules (fausses) préoccupations identitaires comme fonds de commerce des candidats, es aux présidentielles, ... Il est primordial de faire infléchir les sujets de cette prochaine échéance électorale et d'imposer le logement social comme l'un des thèmes majeurs du débat national. Car l'avenir urbain est bien là, le logement social est bien l'enjeu de demain. Le nombre de demandeurs ne fait qu'augmenter, les

constructions se tarissent continuellement, les possibilités dans le logement privé sont de plus en plus difficiles pour la grande majorité des ménages.

C'est bien pour toutes ces raisons que nous resterons acteurs et moteurs des mobilisations politiques pour tenter d'enrayer cette spirale infernale et proposer un autre modèle de développement, une alternative de progrès social, où la considération véritable pour le logement social sera reconnue comme d'intérêt public.

En cette fin d'année, à travers les chantiers conduits, comme le nouveau barème pour les demandeurs de mutation, pour l'amélioration des traitements des réclamations, par la numérisation des personnels de proximité, nous avons fait en sorte de renforcer nos capacités, d'adapter nos pratiques aux attentes exprimées. Nous ne pouvons nous cacher derrière une situation plus globale qui nous

échappe, mais chacun-e doit être lucide sur un contexte qui ne favorise pas notre engagement et qui nous oblige parfois à certains choix pour la bonne continuité de notre organisme.

Mais notre détermination est bien là, réelle, concrète, pour évoluer dans les meilleures directions et satisfaire au mieux les locataires. Nous sommes aussi lucides sur le besoin de poursuivre les efforts et les pistes d'améliorations, d'évaluer au mieux nos façons de faire pour réfléchir aux évolutions adaptées.

Alors que l'année 2022 va bientôt s'ouvrir, Nanterre Coop' Habitat sera encore et toujours à vos côtés et à votre écoute. Accompagner au mieux nos locataires, valoriser leurs talents, entretenir et rénover notre parc social resteront nos priorités pour 2022.

Hassan HMANI

LA MOBILISATION SE POURSUIT

Comité « Punaises de lit » aux côtés des bailleurs sociaux de la région pour un soutien de tous les acteurs publics compétents contre ce fléau de santé publique, « Agir contre la crise du logement » avec les élu.es francilien.nes pour demander un investissement de l'Etat en faveur de la construction de logements sociaux, mobilisation en faveur de la mobilité verticale et les problématiques liées aux ascenseurs et à leur bon entretien, réflexions au sein de l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) en vue d'interpeller les futur-es candidat.es aux élections présidentielles sur leurs engagements en faveur du logement social, ...

Fidèle à sa tradition militante, Nanterre Coop' Habitat continuera d'être partie prenante des mobilisations collectives. Comme c'est le cas pour les dernières dynamiques engagées, vous serez continuellement informé-es des combats politiques portés.



REVALORISATION ANNUELLE DES LOYERS : UNE HAUSSE OBLIGÉE POUR PERDURER

Le dernier Conseil d'administration de la Coop' a statué sur l'augmentation des loyers de 0.42%, en appliquant l'indice de référence des loyers (IRL) de l'année 2021.

Pour rappel, l'IRL sert de base pour réviser les loyers des logements, en fixant les plafonds des augmentations annuelles des loyers qui peuvent être exigés. Ce choix n'a pas été voté à l'unanimité, les représentants des amicales de locataires (DAL et CNL) s'exprimant contre, regrettant que ce soit les locataires qui doivent

assumer le désengagement de l'Etat dans le logement social. C'est pour assurer la viabilité financière de l'organisme, pour pouvoir mener les entretiens nécessaires du patrimoine et conduire les travaux décidés collectivement que cette augmentation a été décidée, ont précisé la majorité des élus administrateurs du CA, tout en

partageant la difficulté de ce choix dans un contexte social toujours plus difficile. Face aux coups-bas contre le logement social et les baisses continues des finances des bailleurs, tous conviennent du besoin de poursuivre les mobilisations engagées et « ne pas laisser le locataire comme garant du recul de l'Etat ».

RENDEZ-VOUS D'INFORMATION

Depuis un an et demi, la pandémie internationale nous a fortement contraints dans nos possibilités de nous réunir. Nous n'avons pas arrêté pour autant de concerter, d'informer, avec des formes adaptées au contexte : visio-conférences, rendez-vous numériques, rencontres en format très réduit.

Les aléas et différentes vagues nous laissent croire en de nouvelles possibilités pour retrouver nos rendez-vous participatifs réguliers. Si les dernières annonces ne laissent pas penser à une amélioration soudaine, de nombreux sujets nécessitent d'échanger ensemble. Aussi, au mois de janvier, avec toutes les précautions nécessaires, plusieurs rendez-vous participatifs sont d'ores-et-déjà prévus avec les résident-es directement concernés par différents aménagements prochains.



RENCONTRE AVEC LES LOCATAIRES DE ZILINA UN CADRE DE VIE REPENSÉ

Mercredi 12 janvier 2022

AUGMENTATION DU PRIX DU GAZ : ANTICIPER POUR MOINS IMPACTER



L'information n'a pas pu vous échapper, le prix de l'énergie s'envole au fil de l'année. Et les prévisions n'annoncent pas de changement de la courbe, mais au contraire, la flambée risque de se poursuivre. Si le gouvernement fait état de mesures pour limiter ces hausses des prix de l'électricité et du gaz, leur efficacité peut questionner. Et ces injonctions laissent de marbre les opérateurs énergétiques.

Pour l'augmentation du gaz, cette hausse aura indubitablement une incidence pour chacun.e d'entre nous ; et l'impact sur les charges de chauffage et d'eau chaude sanitaire (ECS) est inévitable. Et ce malgré un patrimoine globalement bien isolé et des innovations pour diminuer le recours au gaz (panneaux photovoltaïques, Héliopac).

Pour anticiper au mieux cette situation, la Coop' prend les devants. Une revalorisation de vos acomptes de charges (chauffage et ECS) aura ainsi lieu à compter de début 2022.

Mais pourquoi ce choix d'augmenter les acomptes ?

C'est justement par anticipation que cette décision est prise, pour vous appliquer cette revalorisation dès le début de l'année, et pouvoir absorber ces hausses tarifaires, et ne pas subir le coût au moment de la régularisation annuelle (en 2023). Si nous ne revalorisons pas les acomptes dès le début 2022, les montants qui vous seraient réclamés pourraient être importants, et ce en une seule fois. Le choix est fait d'anticiper et de revaloriser vos acomptes et ainsi limiter une régularisation qui pourrait être particulièrement onéreuse.

Plus d'informations précises à venir.

RENCONTRE AVEC LES LOCATAIRES DE LA TOUR 15 PILOTE DANS LA RÉNOVATION

Jeudi 27 janvier 2022



UN VOLONTARISME DANS UNE PÉRIODE DE CRISE

L'engagement avait été pris par l'équipe municipale de Nanterre de « *Rendre plus transparentes les attributions de logements et de mutations* », et une nouvelle cotation est désormais actée pour concrétiser cette intention.

A compter du 1^{er} janvier, ce sont de nouveaux critères qui rentreront en vigueur, pour rendre plus équitable le dispositif en intégrant de nouvelles données essentielles, pour améliorer l'information et l'implication des demandeurs de mutation quant au traitement de leurs dossiers et aux procédures internes.

Cette nouvelle cotation et cette volonté politique doivent tout de même se lire dans un contexte de crise continue et toujours plus importante du logement social en Ile-de-France. Face aux libérations de logements amoindries par des parcours résidentiels bloqués, par le recul des aides à la pierre et des nouvelles constructions, la transparence et l'équité sont les moteurs de cette nouvelle cotation de Nanterre Coop' Habitat, pour gérer au mieux les demandes de mutation exprimées dans cette période difficile. Un dispositif qui ne pourra constituer une baguette magique et répondre à toutes les demandes, mais une volonté d'accompagner au mieux nos locataires.

Influence de la crise sur la répartition des attributions et des mutations



* Hors mutations effectuées dans le cadre de l'ANRU et des échanges

“ Le fondement de la nouvelle cotation sera de proposer des logements adaptés à la taille des ménages. ”

■
Nombres de demandeurs

1749

en attente

d'une mutation

au 6 décembre 2021

“ 1 demandeur sur 3 a déjà eu une proposition de logement qu'il a refusée ”



Opérations en cours

INTERVIEW DE M. DEBORD

UN NOUVEAU BARÈME PLUS JUSTE

Administrateur de Nanterre Coop' Habitat depuis la nouvelle composition du Conseil d'administration, Didier Debord, président de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL) nous explique les raisons de ce nouveau dispositif.

nous engageons pour faire en sorte que les locataires soient acteurs de leurs démarches, en prévoyant des dispositifs qui leur faciliteront les choses, dans la transparence.

Aussi, la crise du logement est bien là : le volume de construction de nouveaux logements à l'échelle régionale diminue, la situation économique ne permet pas de parcours résidentiels vers d'autres types d'habitats vu les prix actuels de l'immobilier. Il s'avère donc



Quelles sont les évolutions notables ?

Demain, les sur et sous-occupation seront bien mieux considérées ; les urgences (perte de mobilité, violences domestiques) seront prises en compte. Ces nouveaux éléments contribueront à rendre plus équitable le calcul des barèmes pour chacun.e en valorisant ces aspects. Alors que l'ancienneté des demandes était le seul critère retenu jusqu'à présent, le calcul sera désormais plus juste.

Cette évolution contribuera à renforcer la transparence et l'information pour les demandeurs, en permettant une vision précise des attentes en fonction des quartiers, pour mieux comprendre les procédures et le suivi des demandes.

Avec toutes ces nouveautés, il faut aussi être conscients que ça ne règlera pas la pénurie de logements dans la région. Il faut être aussi conscients que lorsqu'un logement se libère, il n'est pas forcément consacré aux mutations, mais peut appartenir aux différents réservataires sur notre contingent (la Ville, la Préfecture, ...).

Et, cette nouvelle cotation, comme toute nouveauté, nécessitera d'être évaluée, jaugée, pour envisager d'éventuelles évolutions. Nous serons attentifs à renforcer si nécessaire le dispositif pour continuer d'améliorer la transparence et la bonne compréhension des demandeurs.



Avec vos collègues administrateur.rices, vous avez voté le déploiement d'un nouveau barème pour les demandes de mutation. Quelles en sont les raisons ?

Dans nos contacts et nos échanges de proximité avec les Nanterriennes et Nanterriens, nous entendions les questionnements, les incompréhensions sur les avancées des dossiers, sur la façon de les traiter et de les prioriser. L'évolution de la cotation s'inscrit donc déjà dans cette démarche globale à la Coop' d'améliorer les relations avec les locataires. Nous

primordial de pouvoir mieux accompagner les locataires dans leurs souhaits de mutation et d'évolution. La pandémie actuelle témoigne encore plus du besoin d'être bien dans son logement et des bienfaits procurés sur tous les aspects de la vie en étant satisfaits par son habitat.

L'objectif que chacun.e soit bien dans son logement est le fondement de cette cotation, qui intègrera de nouveaux critères pour bien faire correspondre les habitats aux compositions familiales et aux situations individuelles.

DES NOUVEAUTÉS POUR UNE PLUS GRANDE ÉQUITÉ

Rééquilibrer la cotation en faveur des critères d'adéquation du logement à la situation des ménages, mieux prendre en compte les situations de perte d'autonomie et les urgences, continuer à répondre aux souhaits des parcours résidentiels par la mutation inter-quartiers, limiter les refus non justifiés en augmentant les pénalités, ... Autant d'objectifs précis poursuivis.

Faire correspondre les logements à la taille des ménages

C'est le premier critère qui sera intégré et valorisé dans le calcul du nouveau barème. La composition familiale sera pleinement prise en compte, pour agir correctement sur la sur et la sous-occupation des logements. Il s'agira de bien répondre aux demandes de mutation en prenant ces éléments en ligne directrice pour prioriser les dossiers.

Prioriser les urgences

Les situations individuelles des demandeurs n'étaient jusqu'à présent pas intégrées dans le calcul des cotations des demandes de mutation. La perte de mobilité comme les violences domestiques constituent des facteurs primordiaux pour justifier des urgences des mutations. Pour bien considérer ces urgences, des justificatifs précis seront nécessaires pour en attester (cf. page 10).

Coller aux capacités financières des demandeurs

L'attribution d'un logement doit forcément correspondre au niveau de ressources du ménage concerné. Si la commission d'attribution examine attentivement ces aspects financiers, les aléas de la vie conduisent malheureusement à des changements de situations économiques pour les résidents. La pandémie actuelle a d'autant plus accentué les difficultés économiques. Mieux accompagner la situation de fragilité des locataires constituera un nouveau critère pour les mutations. Et c'est la Commission sociale de la Coop' qui sera habilitée à préconiser une mutation vers un logement dont le loyer sera en adéquation avec la situation financière des locataires.

Conserver les parcours inter-quartiers

Les parcours résidentiels entre les quartiers restent toujours possibles, avec une valorisation moins conséquente que dans le précédent barème. Il s'agira de continuer à répondre aux souhaits de changements de secteurs pour les locataires. Attention tout de même, plus les choix de quartier sont réduits, et plus les délais d'attente seront longs.

Pénaliser les refus infondés

L'analyse des propositions fait apparaître qu'un tiers des demandeurs actuels a déjà reçu une proposition de mutation, qu'il n'a pas acceptée. Si des refus peuvent légitimement être faits, ils se doivent d'être justifiés. En cas de refus injustifié (logement proposé localisé dans l'un des quartiers demandés ; typologie adaptée à la composition familiale ; logement en adéquation avec des besoins précis), la nouvelle cotation prévoit de renforcer les pénalités.



LE BARÈME DE LA COTATION

Toutes les nouvelles règles et modes de calcul à retrouver dans ce tableau.

Pour tous les ménages,
des points liés à l'ancienneté
de la demande

Jusqu'à 5 ans
2 points/an
Soit 10 points
au terme des 5 ans

De 6 à 10 ans
8 points/an
Soit 50 points
au terme des 10 ans

À partir de 11 ans
12 points / an
Soit 110 points
au terme des 15 ans

Justificatif
automatique
avec le numéro
unique obtenu
dans le SNE

Pour les ménages logés
dans un logement
trop grand ou trop petit

exemple :
un couple avec 2 enfants logé
dans un T2 bénéficie de 100 points

exemple :
un couple sans enfant logé dans un T5
bénéficie de 120 points

Votre situation

Pour un logement plus grand

	T1	T2	T3	T4	T5	T6
Personne seule ou couple sans enfant	10					
Couple ou personne seule avec 1 enfant	100	80				
Couple ou personne seule avec 2 enfants	100	100	60			
Couple ou personne seule avec 3 enfants	120	100	80	60		
Couple ou personne seule avec 4 enfants	120	120	80	60	40	
Couple ou personne seule avec 5 enfants	120	120	100	80	60	

Pour un logement plus petit

Personne seule ou couple sans enfant			100	100	120	120
Couple ou personne seule avec 1 enfant				100	120	120
Couple ou personne seule avec 2 enfants					100	120
Couple ou personne seule avec 3 enfants						120
Couple ou personne seule avec 4 enfants						
Couple ou personne seule avec 5 enfants						

Justificatifs
à déposer
sur le portail
du SNE

Pour les ménages
relevant d'une situation
prioritaire

200 points pour les ménages relevant d'une des situations suivantes :

- Reconnus prioritaires et urgents par la loi (art. 441 -1 du Code de la Construction et de l'Habitat)
- Situation de violence (sur justificatifs)
- Perte de mobilité (sur justificatif délivré par la Mission Handicap)
- Situation financière nécessitant un loyer moins élevé (ménages désignés par la Commission sociale)

Justificatifs
à déposer
sur le portail
du SNE
ou auprès
de Nanterre
Coop' Habitat

En cas de refus
d'une proposition

1^{er} refus 10 points	2^e refus 20 points	3^e refus 30 points	Par refus supplémentaires 50 points
--	---	---	---

Commission
d'Attribution

LES VIGILANCES : DES ATTENTIONS À PARTAGER POUR CETTE NOUVELLE COTATION

DE NOUVEAUX CRITÈRES À JUSTIFIER

Comme décrits, de nouveaux critères seront désormais intégrés à la cotation. Vous êtes invité.es à déclarer vos situations, et vos déclarations doivent être assorties de documents précis pour les justifier.

■ POUR LES PUBLICS DALO :

le récépissé de la Préfecture.

■ POUR LES VIOLENCES DOMESTIQUES :

le P.V. de dépôt de plainte et/ou le jugement établi.

■ POUR LES PERTES DE MOBILITÉ :

être suivi par la Mission Handicap de la Ville (sous condition d'avoir une reconnaissance MDPH à hauteur de 80%).

■ ACTUALISATION ANNUELLE :

Effectif au 1^{er} janvier 2022, le nouveau barème sera désormais actualisé annuellement, au 1^{er} septembre, en intégrant les mises à jour effectuées sur le site du SNE au cours de l'année.

Bien sûr, les urgences ne pouvant attendre, ces situations justifiées seront, elles, intégrées au fil de l'année.

■ ENREGISTREMENT DE VOTRE DEMANDE :

L'incompréhension se pose souvent sur le double enregistrement nécessaire de vos demandes. En effet, votre demande ne peut être faite uniquement auprès de la Coop'.

La procédure est simple :

■ 1-il vous faut vous inscrire sur le portail national de demande de logement social (Système National d'Enregistrement), en y transmettant tous les justificatifs attestant de votre situation.

■ 2-il vous faut transmettre à la Coop' votre demande, accompagnée de votre numéro unique délivré par le SNE, la Coop' ne pouvant prendre en compte les demandes non-enregistrées auprès du SNE.

Le renouvellement annuel doit également se faire auprès du SNE.



UNE NOUVELLE OBLIGATION : L'EXAMEN D'OCCUPATION DES LOGEMENTS (EOL)

La loi ELAN de 2018 impose aux bailleurs sociaux de nombreuses dispositions et nouvelles obligations. Parmi celles-ci, l'examen de l'occupation des logements se renforce et oblige les organismes à recenser précisément l'état d'occupation des habitats.

Vous êtes habitué-es à remplir annuellement des enquêtes, et notamment celle OPS (Occupation du Parc Social), afin d'examiner précisément les occupants qui résident dans les logements de notre patrimoine. Avec cette nouvelle loi, la réglementation contraint de manière plus forte notre organisme, comme l'ensemble des bailleurs sociaux, à mener ces enquêtes. D'ailleurs, l'absence de suivi sur cet aspect est imputable aux bailleurs : en cas d'absence de conduite de ces enquêtes, une pénalisation financière peut être imputée, avec des incidences immédiates sur nos missions d'entretien et de rénovation.

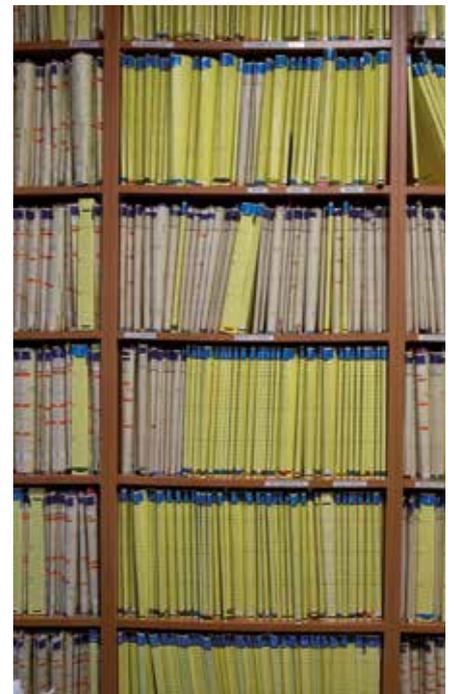
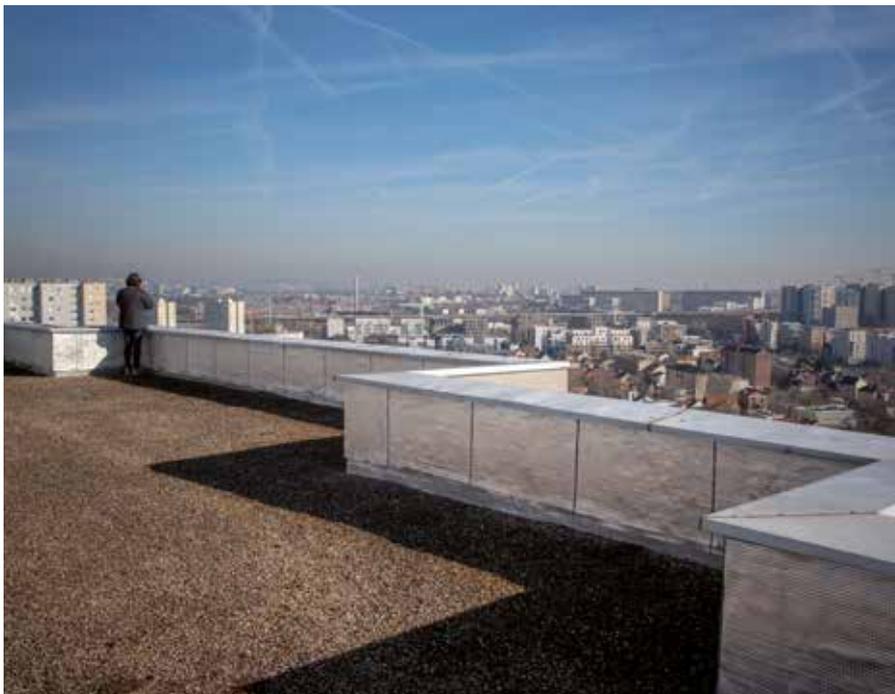
Aussi, la commission d'attribution des logements verra désormais comme nouvelle mission l'examen d'occupation des logements pour l'ensemble des résident-es, et non uniquement pour les seuls demandeurs de mutation.

Sur ou sous occupation, logement PMR (Personne à Mobilité Réduite), il s'agit d'étudier et d'examiner pour nos presque 11 000 locataires les bonnes affectations des logements pour les ménages occupants. Toutefois, la loi introduit des exceptions : les seniors (plus de 65 ans), les logements localisés dans les quartiers QPV (Quartiers Politique de la Ville) ne sont pas soumis à cet examen d'occupation.



Nanterre Coop' Habitat sera contraint et obligé de conduire avec minutie ces examens, de prendre attache auprès des locataires concernés pour envisager leur relogement, tout en s'indignant d'une disposition palliative au manque de construction et de moyens pour faire sortir de terre, de manière homogène à l'échelle régionale, de nouveaux logements sociaux. « Il nous est demandé de gérer la pénurie par cette nouvelle disposition réglementaire » déplore Didier Debord, président de la CALEOL.

Une contrainte réglementaire qui s'impose pour la Coop'.



STATIONNEMENTS RENFORCÉS

Améliorer l'offre de stationnement est une attente forte et légitime pour les Nanterriennes et Nanterriens, et donc pour les locataires de Nanterre Coop' Habitat. Ça tombe bien, cette considération est majeure pour la Coop'. Si la satisfaction des locataires reste relative sur l'offre proposée, elle a tout de même évolué positivement entre 2017 et 2020, passant de 41.2 % à 50.2 % de satisfaction (source enquête de satisfaction INIT, déc. 2020).

Que s'est-il passé en 2021 ?

Moderniser, sécuriser et renforcer l'offre de stationnement constitue les objectifs des travaux conduits et définis par la Commission Stationnement (composée notamment des représentants des amicales de locataires). Et pour cette année qui vient de s'écouler, les chantiers ont été nombreux.

Modernisation complète du parking en ouvrage Jeanne d'Arc (58 emplacements) et résidentialisation de la placette (16 emplacements), première tranche de la résidentialisation au Petit-Nanterre (81 emplacements concernés aux Aubépines et rue de l'Agriculture), finalisation de la résidentialisation et remplacement des portes d'accès du parking F aux Damades, travaux à Politzer, nouvel abri de stationnement pour les deux-roues aux Champs-aux-Melles, ... C'est un budget de 364 000 euros qui a été consacré aux stationnements pour 2021.



Et pour 2022, qu'est-ce qui est prévu ?

Discutées et décidées en Commission stationnement, plusieurs interventions ont été arrêtées pour cette prochaine année.

Deuxième tranche de la résidentialisation au Petit-Nanterre pour les parkings aériens (167 emplacements aux Glycines), résidentialisation au Chemin-de-l'Île (deuxième tranche à Zilina avec 23 emplacements aux Erables) et au Parc Sud (première tranche avec 66 emplacements à Watford), modernisation à Greuze (remplacement de la porte et du contrôle d'accès), ... De nombreuses opérations prévues pour 2022.



Résidentialisation des emplacements extérieurs

UNE EXPÉRIMENTATION DURABLE

Les véhicules électriques représentent une méthode pour répondre aux émissions de CO². Il nous semblait indispensable de s'engager dans cette voie, et de proposer une offre pour les locataires de la Coop'. Mais avant de déployer un dispositif global dans l'ensemble des résidences, une expérimentation s'avère nécessaire à mener. C'est le cas avec l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques dans le parking de la résidence

Moulin noir : 6 bornes de la société YesPark vont être installées et seront à votre service. Il vous suffit de prendre attache auprès du service Gestion locative pour plus de renseignements. Un prochain déploiement au 18, rue de Zilina est en cours.

La réflexion est actuellement conduite à la Coop', à la lumière de ces premiers retours d'expérience, pour généraliser ce dispositif dans un maximum de parkings. Nous ne manquerons pas de vous en tenir informés.





NOS LOCATAIRES ONT DU TALENT !

« *Beaucoup de jeunes ont du talent, notamment au niveau artistique et culturel, et ils contribuent à faire rayonner Nanterre* » souligne Patrick Jarry, maire de la ville, lors de l'inauguration de l'immeuble Bel'Air (ancien siège de l'INPI, rénové par Novaxia Investissement), rue des Trois-Fontanot. Car c'est à cette occasion qu'ont été révélées aux yeux de tou·tes les trois fresques installées dans le hall de ce nouveau bâtiment, réalisées par des locataires de Nanterre Coop' Habitat.

Sollicité par la Ville de Nanterre et la société Novaxia, Sofiane Delli, dit « Delso », a répondu favorablement à la proposition de conduire la réalisation de ces fresques, avec deux angles : une première création « carte blanche » et une seconde participative, avec d'autres créateurs locaux.

« *L'œuvre est composée en deux parties, nous raconte Delso. La première est réalisée dans le cadre d'ateliers artistiques avec la participation de cinq nanterriens. Avec pour thématique "Racontez-moi Nanterre". Durant ces ateliers, j'ai pu recueillir des photos, des dessins, des illustrations, que j'ai ensuite assemblés et numérisés. Chacun a pu ainsi s'exprimer sur son rapport avec la ville.* » Sous la direction et la bienveillance de Delso, Radiya, Célia et Florian ont été moteurs des deux fresques créées.

« *La seconde partie intitulée "Pause-café" est une œuvre personnelle, poursuit Delso. Avec pour thématique la rénovation du bâtiment Bel-air. C'est une œuvre onirique et dynamique avec de multiples inspirations personnelles : le graffiti, la bande-dessinée. C'est une invitation à prendre une pause, de ralentir le temps pour*

observer une œuvre aux multiples interprétations et sensibilités. »

Résidences Lorilleux, Fontenelles, Greuze, Berthelot, tou·tes ces artistes sont des locataires de Nanterre Coop' Habitat, et il nous semblait nécessaire de les faire connaître à tou·tes.

Parce que la valorisation de nos locataires nous semble essentielle, nous avons d'ailleurs proposé à Delso de réaliser notre carte de vœux pour l'année 2022, que vous pouvez retrouver en 4^{ème} de couverture de notre magazine

« *Dans cette carte de vœux, pour laquelle il m'a été laissé carte-blanche, j'ai voulu illustrer le dynamisme, la multiplicité de logements, de chantiers et d'initiatives portés par Nanterre Coop' Habitat. A travers la représentation du Petit Prince, il s'agit d'affirmer que nous sommes tou·tes des princesses et princes de notre ville. Par la main, il s'agit d'illustrer que la Coop' porte cette politique de logements pour toutes et tous, est le garant d'une offre de logements mixtes et accessibles* » dixit Delso).



Sofiane Delli, dit «Delso», Célia Adjal, Radiya Fouchane, Florian Monrôty



32 rue des Trois Fontanot

INFO

Nos locataires ont du talent, retrouvez la vidéo de l'inauguration sur notre site internet www.nanterre-coop-habitat.fr

Et n'hésitez pas à nous faire connaître vos propres talents _communication@nanterre-coop-habitat.fr

MÉDIATEURS DE NUIT

Depuis juillet 2015, Nanterre Coop' Habitat s'est engagé avec la Ville de Nanterre pour permettre aux médiateurs de nuit d'opérer au sein de l'ensemble de nos résidences situées en quartiers Politique de la Ville. Lutte contre les incivilités et les occupations intempestives des halls de nos bâtiments, mettre fin aux nuisances subies par les locataires, ce dispositif est bien à votre disposition. Toutefois, cette médiation durant la nuit n'est pas là pour se substituer aux autorités compétentes sur diverses problématiques. Quelques rappels.

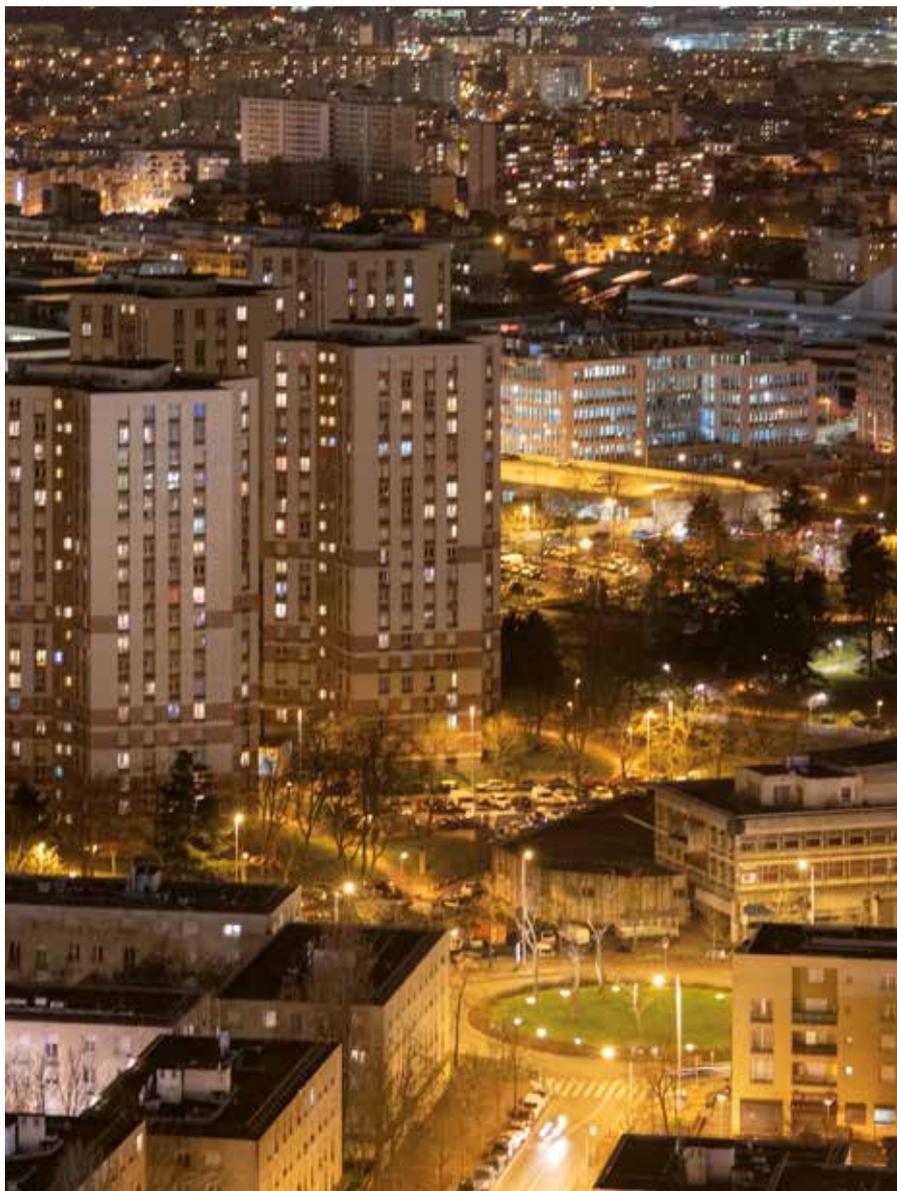
Les missions des médiateurs

Le partenariat qui lie Nanterre Coop' Habitat et la Ville de Nanterre prévoit l'intervention des médiateurs de nuit concernant les occupations intempestives des halls des résidences ou des espaces extérieurs immédiats. En cas de nuisances, regroupements, dégradations, les médiateurs peuvent être sollicités par les locataires.

Ces sollicitations et interventions ne concernent pas les cages d'escaliers, les caves ou parkings. Ce sont les forces de police nationale qui sont habilitées à intervenir dans ces espaces. De même, sur des problématiques de conflits de voisinage, de délinquance et trafics, là-encore, il vous faut prendre attache auprès des bons interlocuteurs (service Contentieux pour les problèmes entre voisins, commissariat de Nanterre sur les autres problèmes).

Comment contacter les médiateurs ?

L'information avait été transmise, pour solliciter les médiateurs de nuit et réclamer leur intervention, il vous faut prendre attache par téléphone au **01 47 29 53 81**.



MALHEUREUSEMENT, LA SITUATION DE NOMBRE DE LOCATAIRES, LOIN DE S'AMÉLIORER, RISQUE DE S'AGGRAVER DANS LES PROCHAINS MOIS.



En effet avec l'envolée des tarifs du gaz et de l'électricité, le poids de la charge « logement » va considérablement s'alourdir et impacter significativement leur pouvoir d'achat.

Ces hausses de l'énergie ne seront malheureusement pas prises en compte dans le calcul de l'APL et ce n'est pas la modeste revalorisation de 0,42% intervenue le 1^{er} octobre qui va soulager les familles ; Il y a bien longtemps que cette allocation, censée solvabiliser les familles, ne joue plus son rôle et la CNL n'a

de cesse de la dénoncer. Ce n'est pas le chèque énergie de 100€, que ne touchera pas l'ensemble des familles, qui va soulager le poids de la quittance.

La solution serait de diminuer les taxes et notamment la TVA qui est frappée d'un taux de 20% sur le gaz. Le gouvernement, à ce jour, ne veut rien entendre. Il faut dire que cela fait les affaires de l'Etat, car cela entraîne une rentrée de TVA supplémentaire ! L'Etat s'enrichit alors que dans le même temps les familles s'appauvrissent. C'est scandaleux ! Pour nous, le gaz est un produit de première nécessité et devrait être considéré comme tel, au même titre que la nourriture ou la santé.

Nous dénonçons une nouvelle fois le hold up de l'Etat sur les finances des bailleurs sociaux au travers du RLS qui pèsera cette année encore sur les finances de Nanterre Coop' Habitat, et qui impactera d'autres postes comme les grands travaux.

CONFÉDÉRATION NATIONALE DU LOGEMENT

Conseil Local de Nanterre
66, rue des Amandiers
92000 Nanterre

 01.47.21.60.99 - 06.95.09.84.95

 lacnl.nanterre@gmail.com

 www.cnl-nanterre.com

A ce sujet, la CNL a répondu et participé, à l'appel de plusieurs communes du Grand Paris et de 200 élus, au rassemblement le 10 novembre devant le ministère du logement pour porter ses propres revendications lors de la délégation reçue au ministère.

Les Administrateurs CNL ne pouvaient concevoir une hausse de loyer en 2022 qui viendrait s'ajouter à celle des charges sur le chauffage.

Ils ont donc voté « Contre » cette augmentation.

LOGEMENT : LE BILAN DÉSASTREUX DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE ?



DAL-HLM NANTERRE

La crise du logement s'aggrave car la construction s'effondre : les chiffres sont au plus bas depuis 30 ans ! Et pas seulement à cause du confinement : la dégringolade a commencé en 2018, après l'entrée en fonction du premier gouvernement Macron-Philippe qui ne comportait pas de Ministère du Logement ...

Le secteur HLM est particulièrement touché, notamment en région parisienne, là où les délais d'attente tournent autour de 10 ans. Heureusement qu'il y a le DALO pour les cas archi-urgents, mais 35000 de ces dossiers ultra-prioritaires restent en rade !

Le 10 novembre, des élus de gauche de la Métropole du Grand Paris avec les Maires de Nanterre et de Gennevilliers ont rencontré la Ministre du Logement et un rassemblement a accompagné la délégation qui comprenait aussi des représentants des associations de locataires dont le porte-parole du DAL.

Hélas, aucune vraie mesure pour relancer la construction, notamment en forçant les villes à respecter la loi SRU qui exige au moins 25% de HLM. Rien pour revenir sur la calamiteuse réforme de l'APL. Rien pour stopper la hausse rapide du nombre de sans-abri ou la violation massive des droits des locataires du privé. Rien pour faire cesser l'emballage de la spéculation immobilière.

DAL HLM

 oph-nanterre@dalhlm.org

Seule satisfaction : la Ministre ne soutiendra pas l'amendement de la droite sénatoriale qui voulait interdire la construction de nouveaux HLM là où il y en a déjà plus de 40% comme à Nanterre. Mais la « mixité sociale » continuera à réduire les logements sociaux pour « gentrifier », embourgeoiser, le plus de communes possible. Et tant pis pour les mal-logés !

La hausse des prix de l'énergie est très pénalisante pour la plupart des locataires et la prime décidée par le gouvernement ne compensera qu'une partie de la surcharge subie.

Prochaines permanences du DAL-HLM de Nanterre

les 10 janvier, 7 février et 7 mars 2022 à 18h30 au 11, allée des Demoiselles d'Avignon à Nanterre (salle du rez-de-chaussée)



BONNE ANNÉE

2022

